



**Rapport de la commission pétitions et des grâces
au Grand Conseil**
concernant
**la pétition de l'Association Provélo Neuchâtel,
du 22 septembre 2009, "Davantage de bandes cyclables
en Suisse romande"**

(Du 6 janvier 2011)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. RAPPEL

En date du 22 septembre 2009, l'Association Provélo Neuchâtel a déposé une pétition intitulée "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande".

Cette pétition a été transmise à la commission des pétitions et des grâces qui a adopté son rapport au Grand Conseil le 16 avril 2010. Par 7 voix contre 2, la commission a décidé de classer la pétition. Une minorité de la commission a exprimé un avis différent, notamment qu'il soit donné suite à la pétition en refusant son classement, raison pour laquelle elle a déposé un rapport de minorité en date du 6 mai 2010.

Lors de sa séance du 25 mai 2010, le Grand Conseil a refusé de suivre la commission par 56 voix contre 53, et de renvoyer ce dossier à la commission des pétitions et des grâces.

2. COMPOSITION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission des pétitions et des grâces s'est réunie les 29 septembre et 3 novembre 2010, en présence de l'adjoint au chef du service juridique, dans la composition suivante:

Présidente: M^{me} Maria Angela Guyot, UDC
Vice-présidente: M^{me} Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste
Rapporteur: M. Jean-Daniel Burnat, libéral-radical
Membres: M. Serge Vuilleumier, socialiste
M. Jean-Claude Berger, socialiste
M. Michel Bise, socialiste
M. Thierry Grosjean, libéral-radical
M. André Obrist, libéral-radical
M. Etienne Robert-Grandpierre, libéral-radical
M. Luc Ducommun, Solidarités
M^{me} Valérie Leimgruber, Pop

Afin de se déterminer sur la suite à donner à la décision du Grand Conseil du 25 mai 2010, la commission a souhaité avoir l'avis du service juridique. Selon ce dernier, le

Grand Conseil, en refusant le classement de la pétition, a voulu donner suite à cette pétition. Or, donner suite à une pétition ne peut pas se limiter à en reconnaître le bien-fondé, mais implique au contraire d'entreprendre une action pour lui donner un aboutissement. Chaque autorité saisie d'une pétition et qui souhaite y donner suite le fait en utilisant les outils qui sont les siens. Pour donner suite au mandat que le Grand Conseil lui a confié en lui retournant le dossier, la commission doit maintenant proposer au Grand Conseil de quelle manière elle entend donner suite à la pétition.

Les travaux de la commission ont donc consisté à se déterminer sur les moyens à disposition du Grand Conseil; ceux-ci sont énumérés à l'article 66 de l'OGC, à savoir l'interpellation, le projet de résolution, le projet de loi ou de décret, la recommandation et la motion.

Après une large discussion, la commission s'est orientée vers le dépôt d'une motion. Les arguments avancés ont été les suivants: le Grand Conseil, en adoptant la motion, fait injonction au Conseil d'Etat de lui adresser un rapport sur la suite qui sera donnée aux considérations des pétitionnaires; le cas échéant, le Conseil d'Etat peut élaborer un projet de loi ou de décret s'il estime qu'il y a des mesures législatives à prendre en compte ou alors si des investissements sont nécessaires.

La commission s'est donc déterminée pour le dépôt d'une motion qui contiendrait un bref résumé en guise d'introduction et le texte de la pétition reproduit in extenso. Deux commissaires se sont toutefois opposés à une telle rédaction.

Pour la commission, en adoptant cette motion et en demandant ainsi au Conseil d'Etat de lui fournir un rapport, le Grand Conseil donnera suite à la pétition et cette dernière pourra donc être considérée comme liquidée, le Grand Conseil y ayant répondu au sens de l'article 14 de la loi sur le droit de pétition (LDPé), du 15 mars 2005.

Par 8 voix contre 2, la commission a accepté le dépôt d'une motion dont le texte de cette dernière se trouve en annexe.

3. CONCLUSION

La commission se soumet au vote du Grand Conseil quant à l'acceptation de la motion et cette dernière ne sera pas défendue sur le fond.

La commission des pétitions et des grâces a adopté le présent rapport, par courriel, en date du 6 janvier 2011.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 6 janvier 2011

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

La présidente,
M. A. GUYOT

Le rapporteur,
J.-D. BURNAT

Motion de la commission des pétitions et des grâces

Davantage de bandes cyclables en Suisse romande

Le 25 mai 2010, le Grand Conseil a refusé le rapport de la commission des pétitions et des grâces 10.020, du 16 avril 2010, "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande", et le dossier a été retourné à la commission. Le contexte démontre que par son vote, le Grand Conseil a entendu donner suite à la pétition "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande".

Afin de concrétiser cette volonté du Grand Conseil, la présente motion nantit le Conseil d'Etat de l'objet de la pétition et l'invite à lui faire rapport à ce sujet.

La pétition a la teneur suivante:

Davantage de bandes cyclables en Suisse romande

*Les cyclistes craignent souvent pour leur intégrité physique lorsqu'ils roulent sur les chaussées de Suisse romande: que ce soit pour pratiquer leur sport favori, pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs. Cette situation ne peut plus durer. **Les cyclistes doivent pouvoir rouler en sécurité sur des aménagements cyclables.** Les cyclistes doivent être pris en considération dans les aménagements routiers au même titre que les autres moyens de transport et non de façon subsidiaire.*

*Dans ce contexte, nous demandons que soient développés les bandes cyclables et autres aménagements **pour plus de respect et convivialité à l'égard des cyclistes.***

Pétition munie de 1624 signatures.

Développement

Depuis plus de 140 ans que le sport cycliste existe ou que l'on se déplace à vélo au quotidien, la petite reine n'a pas reçu son dû de la part des pouvoirs publics. En effet, son terrain de jeu, la route, est ouverte à tous les véhicules: voitures, motos, bus, tracteurs, camions et autres.

Dans ce contexte, l'intégrité physique des cyclistes est souvent mise en danger. Pourtant, comme tout citoyen et contribuable, les cyclistes ont aussi le droit d'utiliser la route en toute sécurité pour leurs déplacements ou la pratique de leur activité sportive. Des piscines sont construites pour la natation, des salles omnisports pour la gymnastique, le basketball ou le volleyball, des stades pour l'athlétisme ou le football, des halles pour le tennis, mais bien peu est réalisé pour les cyclistes.

Là où elles existent, les bandes et pistes cyclables soumettent trop souvent les cyclistes à un véritable parcours du combattant; tantôt sur les trottoirs en conflit avec les piétons, tantôt en pleine circulation lorsque tout marquage, et donc toute "protection", disparaît subitement. Régulièrement, les aménagements cyclables sont mal entretenus ou encombrés de voitures à l'arrêt avec des portières qui peuvent s'ouvrir sans prévenir.

Un réseau de bandes et aménagements cyclables sécurisé est plus que jamais nécessaire afin de permettre de rouler sans risquer son intégrité physique à chaque coup de pédale, sans vivre avec la hantise d'être percuté par une voiture ou un poids lourd qui refuse de ralentir malgré le manque de place pour dépasser.

Dans un monde victime de la sédentarité, de la pollution et des nuisances du trafic, des routes sans aménagements cyclables ne doivent plus être construites en Suisse romande. Il est grand temps de revendiquer la place que les cyclistes méritent. Les aménagements cyclables sont nécessaires en ville et en campagne pour petits et grands.

Le vélo est une alternative à la saturation dont souffrent les centres urbains. Le temps est maintenant venu de reconnaître l'utilité grandissante de cet engin génial qui, plus que jamais, représente notre avenir malgré son grand âge.

Mobilisons-nous pour défendre et protéger l'activité cycliste comme elle le mérite. Si vous êtes convaincus qu'une action doit être entreprise dans ce sens, manifestez votre solidarité en soutenant la pétition "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande".

Commentaires

1. Résumé du texte de la pétition

Les cyclistes craignent aujourd'hui, pour leur intégrité physique lorsqu'ils roulent sur les chaussées de Suisse romande, que ce soit pour pratiquer leur sport favori, pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs, et tout particulièrement pour les trajets des élèves pour lesquels le mouvement quotidien est indispensable. Dans cette pétition adressée aux Grands Conseils de Suisse romande, les cyclistes demandent de pouvoir rouler en sécurité sur des aménagements cyclables. Les cyclistes doivent désormais être pris en considération dans les aménagements routiers au même titre que les autres moyens de transport et non de façon subsidiaire, comme c'est souvent le cas aujourd'hui. Dans le cadre des projets d'agglomération, il est important que les cantons investissent dans la mobilité douce afin d'obtenir la part fédérale de financement prévue pour ces aménagements.

2. Pourquoi cette pétition? Historique et chiffres

Près de 3200 cyclistes ont été blessés et 27 tués en 2008 en Suisse. Alors que le nombre de cyclistes accidentés diminue en Suisse allemande, il n'en est rien en Suisse romande (rapport 2008, BPA). Une étude du BPA sur le trafic cycliste conclut d'ailleurs qu'une des mesures les plus recommandée pour la prévention des accidents de cyclistes est une "intervention au niveau de l'infrastructure en localité et hors localité de façon à réduire les risque de collision" ; une intervention des collectivités en la matière est donc indispensable. C'est pour cela que les associations régionales de PRO VELO en Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud, Valais) ont lancé en février 2009 la pétition.

En six mois, près de 18.500 signatures ont été recueilli, dont 1624 dans le canton de Neuchâtel.

3. Situation actuelle - quelques exemples

- | | |
|--------------------------------|---|
| <i>Besoin d'aménagement:</i> | <i>Route cantonale St-Blaise-Le Landeron.
Chaussée étroite avec trafic à 80 km/h, pas de place propre pour les cyclistes.</i> |
| <i>Mauvaise priorité:</i> | <i>Vue-des-Alpes.
Pistes à deux voies pour les véhicules à la montée pour permettre le dépassement en cas où le tunnel est fermé, mais pas de bande cyclable. Bande cyclable à la descente trop étroite et donc dangereuse.</i> |
| <i>Mauvaise planification:</i> | <i>Tunnel entre Fleurier et Les Verrières.
Si pas d'aménagement prévu pour les cyclistes, plutôt un obstacle qu'une amélioration.</i> |
| <i>Réalisation exemplaire:</i> | <i>Route cantonale Areuse-Vaumarcus.
Après l'ouverture de l'autoroute, aménagement avec bandes cyclables sur tout le long.</i> |

4. Ce que nous attendons du Grand Conseil

Veiller à que les mesures concernant les vélos dans le plan directeur des transports (2007) soient exécutées dans les délais impartis (moyens termes = 2012)

- Encourager l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens entre les régions sub-urbaines et les centres urbains.*
- Encourager l'utilisation du vélo pour les déplacements touristiques.*
- Dans le cadre du regroupement au sein d'un même service des tâches cantonales de planification en matière de transports, création d'un poste de "délégué au vélo", avec les connaissances et compétences nécessaires pour intégrer les aménagements pour les cyclistes dans le cadre de chaque projet routier ou TC (accès, places de parc pour vélo).*

Voter les crédits nécessaires pour la mobilité douce dans le projet d'agglomération.